



# AUTORISATION DE VERSEMENT DE L'AIDE AMENAGEMENT DU LOGEMENT DIRECTEMENT AU FOURNISSEUR

La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées vous a attribué une aide pour l'aménagement du logement au titre de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). Avec votre autorisation, cette aide peut être versée directement au fournisseur ou à l'artisan. Il vous suffit pour cela de lui remettre ce formulaire que vous complèterez ensemble **au moment du règlement de la facture, une fois le service fait.**

Je soussigné(e),

Madame, Monsieur (rayez la mention inutile)

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

autorise le Conseil départemental à verser la somme de ..... € qui m'a été accordée pour

l'aménagement du logement - PCH (précisez la nature) ....., à :

## Cadre réservé au fournisseur

Coordonnées complètes : .....

.....

.....

N° SIRET : .....

En règlement de la facture n°: ..... d'un montant TTC de : ..... €

R.I.B : code banque : ..... code guichet : ..... n° compte : ..... clé RIB : .....

Domiciliation : .....

**Le bénéficiaire de la PCH devra impérativement signer la facture et porter la mention « Service fait »**

Fait à ..... Le .....

Signature du bénéficiaire de la PCH, précédée  
de la mention « Bon pour accord »

Signature du fournisseur, précédée  
de la mention « Bon pour accord »

**LE FORMULAIRE DOIT ETRE TRANSMIS PAR LE FOURNISSEUR, ACCOMPAGNE DE L'ORIGINAL DE LA FACTURE, A :**

**MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES**

**VERIFICATION DU SERVICE FAIT**

**15 BOULEVARD JEAN MOULIN**

**16000 ANGOULEME**